

CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est passée entre :

L'association UN SOUFFLE POUR UN SOURIRE - (SPS)

Association Un souffle pour un sourire – n° 0381007653
Siège: 896 chemin de la cassine 73000 Chambéry
Antenne : 136 rue La Touche 38 220 Notre Dame de Mésage
unsoufflepourunsourire@hotmail.fr

Représentée par sa présidente, Madame Claire MONNIER

Et,

Monsieur **Mohamed Sale, résident à Agadez**
elmo.mosale@yahoo.fr

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un partenariat, afin d'assurer localement le suivi, l'évaluation des actions en cours et à venir, et la mise en place de nouveaux projets dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'alimentation.

Les deux parties ayant constaté, outre l'existence de valeurs partagées et d'objectifs communs, qu'elles développaient une action similaire ou commune pour la mise en œuvre de moyens pour aider les populations au Niger et plus particulièrement à Agadez, région qui couvre la partie septentrionale du [Niger](#) avec une superficie de 667.799 km² (soit 52% de la superficie totale du pays).

Les deux parties ont souhaité formaliser leur coopération. Les parties signataires conviennent ainsi de développer leurs relations dans un cadre général d'un partenariat actif défini par les articles suivants, dans une dynamique de pérennité et d'enrichissement mutuel.



Article 1 : Objet de la présente convention et champ d'application

La présente convention a pour objet de déterminer le cadre dans lequel seront mises en place des actions par les 2 associations au bénéfice des populations touarègues installées dans la région d'Agadez.

Article 2 : Axes de partenariat et type d'actions

Les objectifs généraux de toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont :

- d'améliorer les conditions d'existence des populations à travers des projets
- d'être le correspondant
- de signaler les actions d'urgence qui pourraient être prises en charge
- d'assister les membres de SPS dans la réalisation des projets retenus, de les accompagner lors de leur déplacement au Niger
- de suivre la mise en œuvre des micro-crédits
- de remettre les aides accordées

Actions conjointes :

L'association SPS et Monsieur **Mohamed Sale** conviennent d'expérimenter un dispositif de type « représentation locale » pour accompagner les actions qui seront décidées par l'association SPS afin de répondre aux besoins d'aide d'urgence de la population locale.

L'idée de « représentation locale » est de mettre en œuvre les décisions des membres de l'association un SPS, qui par ailleurs ne peuvent pas intervenir sur place dans des périodes troublées.

Les Actions initiées par l'association :

L'association SPS a déjà mené un certain nombre d'actions en direction des populations touarègues:

- Apport de graines pour les jardins en privilégiant les jardins scolaires qui améliorent l'ordinaire de la cantine
- Achat de matériel scolaire sur place pour encourager l'économie locale.
- Micro -crédits pour soutenir des projets professionnels variés : création d'activité pastorale : prêt aux familles pour l'achat de troupeaux de chèvres et de brebis, prêt pour l'achat d'un chameau pour tirer l'eau du puits...
- Soutien à la création d'entreprises artisanales : atelier de bijouterie faisant travailler une quinzaine de personnes, financement du stock de démarrage d'un petit commerce ...



- Aide à la formation professionnelle : prise en charge de la reconversion informatique d'un instituteur sans emploi en période de rébellion, prêt de machines à coudre à des jeunes filles en formation de couturières
- Dons d'urgence pour soins d'enfants malades, pour la réouverture d'une école détruite lors de la guérilla, pour l'aide aux familles lors des inondations dévastatrices de septembre dernier

A ce jour l'association SPS a financé dans le village de Mardane

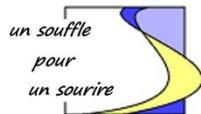
- Une école primaire et ses dortoirs
- La cantine et un jardin scolaire avec 3 repas par jour
- Un centre de santé
- Une ambulance
- Un puits et son château d'eau avec eau courante pour le centre de santé et l'école
- 2 chambres d'instituteurs
- Une maison d'accueil pour les collégiens à Egandawell

Dans le cadre de ce partenariat, l'association un SPS pourra demander à **Mohamed Sale** d'intervenir sur les actions en cours, d'évaluer les projets terminés et de veiller à la pérennité des structures et des actions

Article 3 : Mise en place d'un suivi et évaluation des actions

- L'évaluation portera sur la **conformité** des résultats à l'objet mentionné dans cette convention et par rapport à la définition de chaque projet, mais également sur l'impact des actions ou des interventions demandées au niveau local.
- Chaque année si la situation politique le permet, les partenaires se réuniront au Niger pour dresser un bilan des actions et des perspectives d'évolution de celles-ci.

Monsieur **Mohamed Sale** fournira à cette occasion un bilan annuel financier pour chaque action menée. Il sera institué pendant l'année des concertations périodiques entre les 2 partenaires (forme : mail, discussion par visio..) Pour le suivi et l'évaluation des projets mis en œuvre



Article 4 : conditions de paiement

Monsieur **Mohamed Sale** sera rémunéré sous forme de vacations dont le montant sera évalué régulièrement.

Les projets seront financés par des virements effectués sur le compte bancaire de l'association SPS ou en cas de nécessité sur le compte de la société "AL'MAR.

Article 5 : Durée de la convention, renouvellement et avenant

La présente convention prend effet à la date de signature

Elle se renouvelle par tacite reconduction d'année en année. Elle peut être complétée, modifiée par avenant ou dénoncée par simple courrier. En cas de dénonciation, un préavis de trois mois sera respecté par chacune des parties.

Fait en trois exemplaires originaux

A Chambéry le 30/03/2025

Pour L'association Un Souffle pour un
sourire

La Présidente, Claire MONNIER

(lu et approuvé)

Agadez le 31/03/2025

Monsieur **Mohamed Sale**

(lu et approuvé)